



Reproduction de la Une du bulletin de mai 1996

Que se passe-t-il à Feigères

Bulletin de mai 2017 • N° 05

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?

La première mission des députés est de représenter les Français et de faire vivre le débat d'idées sur lequel se fonde la démocratie. Attention, le mandat du député est bien national, il ne représente donc pas uniquement sa circonscription, avec laquelle cependant il a tissé un lien particulier dans ses nombreux allers et retours entre le Palais Bourbon et son lieu d'élection et dont il défend les intérêts. L'Assemblée a deux attributions essentielles : d'une part, elle vote la loi, c'est sa mission la plus connue ; à l'origine, il y a un « projet de loi » présenté par le gouvernement, ou bien une « proposition de loi » présentée par un député. Dans tous les cas, le texte est examiné en commission, éventuellement modifié, avant d'être soumis au vote. La deuxième mission consiste à contrôler l'action du gouvernement, lequel, on le sait bien, est nommé par le Président de la République et non pas élu par les citoyens ; dans ce cadre, les députés disposent d'un temps réglementaire pour questionner les ministres (le mardi ou le mercredi). Un désaccord important sur la politique conduite peut entraîner le dépôt d'une motion de censure qui contraindrait le gouvernement à la démission. Cette procédure requiert des conditions très difficiles à réunir : sur la centaine de motions déposées depuis 1958, une seule a abouti ; le 4 octobre 1962, le gouvernement de Georges Pompidou tombait sur le refus de l'Assemblée d'accorder crédit au projet du Général De Gaulle de faire appel au référendum pour modifier la Constitution en vue de faire élire le Président au suffrage universel. La réponse du Général fut la dissolution de l'Assemblée nationale, histoire de rappeler que le pouvoir exécutif a la suprématie sur le législateur ; depuis, on hésite à renverser un gouvernement...

Élections, mode d'emploi

La France est divisée en 577 circonscriptions de 125000 habitants en moyenne ; 539 sont en métropole, 27 Outre-mer, 11 représentent les Français à l'étranger ; depuis 2010, il y a 6 circonscriptions en Haute-

Savoie ; la nôtre, la quatrième, associe les cantons de Saint-Julien, Annemasse Nord et Sud, Frangy et Seyssel. Les députés, un par circonscription, sont élus au scrutin majoritaire à deux tours ; au premier (11 juin), le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés (50% + 1 voix) représentant au moins 25% des électeurs inscrits ; au deuxième tour une majorité relative suffit, mais seuls les candidats ayant obtenu 12,5% des voix au premier tour peuvent se maintenir au second. Le résultat de ce type de scrutin réduit la représentativité des opinions du corps électoral, pour cela la proportionnelle serait adéquate, mais le risque d'instabilité serait grand (voir les exemples de la IVème République ou de l'Italie) ; les auteurs de la Constitution de 58 ont préféré opter pour le mode le plus susceptible de dégager une majorité stable et donc d'assurer une continuité réelle au travail gouvernemental. Il y a pourtant un écueil, une partie des citoyens n'arrivant pas à se retrouver sur l'éventail ainsi créé dans l'hémicycle ; une des causes de fracture entre la Nation et sa représentation politique est peut-être là. Il n'empêche, la France est encore un pays qui a la chance de disposer d'une représentation.

Notre prochain rendez-vous électoral est donc fixé au dimanche 11 juin 2017, sans oublier le second tour du 18 juin ; la participation des Feigérois a été très forte à la Présidentielle, pourquoi ne le serait-elle pas aux Législatives ? Au-delà de ces échéances, peut-être que se trouvent parmi vous, pensons aux plus jeunes en particulier, des citoyens intéressés par le processus électoral, le dépouillement par exemple ; qu'ils n'hésitent pas à venir en parler en mairie ou rencontrer un conseiller municipal dans le village, ils seront écoutés avec attention ; c'est un geste citoyen susceptible de renforcer les liens qui nous unissent.

Daniel Gayraud

NB :

Horaire du scrutin : 8h/18h

Documents à présenter : papier d'identité obligatoire et carte électorale

Le Conseil municipal

Extrait de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2017

Ordre du jour avec délibérations

1. Commande publique

Autorisation de signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire : le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre est réajusté en fonction du coût des marchés attribués (options incluses), soit 354 090 €HT.

2. Patrimoine

Convention de mise à disposition de matériel à l'association FOLKA : le Conseil autorise la signature de la convention à l'occasion de l'organisation du Fuzz Festival pour le prêt de matériel.

Approbation d'un contrat de mise à disposition des salles communales : le Conseil municipal adopte une convention à destination de toutes les associations utilisant les salles communales.

3. Ressources humaines

Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent périscolaire et de gestion des salles : considérant le besoin amené à perdurer, un poste de fonctionnaire à temps non complet (15.9/35^{ème}) est créé par le Conseil. Le poste pourra être pourvu par un non-titulaire en cas d'absence de fonctionnaire.

Ordre du jour sans délibération

Demandes d'autorisations d'urbanisme

1. Permis de construire

- HUMBERT Jean-Claude : abri voitures et véranda - 510, chemin de Bel Air
- GONZALEZ Roberto et CASSIANO Léa : construction d'une maison individuelle - route de Pré Vally.

2. Déclarations préalables

- MICHELONI Isabelle : pose d'un brise-vue - 885, route du Châble
- PELLERITI Salvatore : dépose d'un muret, pose d'une nouvelle clôture - 183, chemin d'Asserin
- MAITREJEAN Thibault : construction d'un mur de soutènement - 25, passage de la Fontaine.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

- Bien situé : parcelle section ZA 122p - 959, route de Grossaz
 - Description du bien : non bâti
 - Occupation future : terrain d'agrément.
- La commune ne préempte pas.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} TOUR DIMANCHE 23 AVRIL 2017

• **Inscrits** : 1 047 - **Votants** : 873 - **Participation** : 83,38 % - **Blancs** : 11 - **Nuls** : aucun - **Exprimés** : 862

• **Candidats** :

François Fillon : 239 voix	François Asselineau : 14 voix
Emmanuel Macron : 222 voix	Philippe Poutou : 11 voix
Jean-Luc Mélenchon : 142 voix	Jean Lassalle : 6 voix
Marine Le Pen : 113 voix	Nathalie Arthaud : 5 voix
Nicolas Dupont-Aignan : 58 voix	Jacques Cheminade : 4 voix
Benoît Hamon : 48 voix	

	FEIGÈRES	CANTON	HAUTE-SAVOIE
FILLON	27,73 %	25,45 %	25,41 %
MACRON	25,75 %	24,32 %	24,25 %
MÉLENCHON	16,47 %	18,85 %	18,81 %
LE PEN	13,11 %	15,60 %	16,23 %

Belle participation pour notre commune avec un taux de 83,38 %, certes avec une baisse de 4,72 % par rapport à 2012.

Si l'on peut comparer, en 2012, M. Le Pen faisant 10,91 %, J.-L. Mélenchon : 10,19 %.

En voix M. Le Pen gagne 22 voix, J.-L. Mélenchon : 57 voix. N. Sarkozy faisait 35,25 %, F. Hollande, 17,98 %

2^{ÈME} TOUR DIMANCHE 7 MAI 2017

• **Inscrits** : 1 047 - **Votants** : 870 - **Participation** : 83,09 % - **Blancs** : 86 - **Nuls** : 24 - **Exprimés** : 760

• **Candidats** : Emmanuel Macron : 567 voix Marine Le Pen : 193 voix

	FEIGÈRES	CANTON	HAUTE-SAVOIE
MACRON	74,61 %	68,67 %	68,66 %
LE PEN	25,39 %	31,33 %	31,34 %

À trois votants près, la participation à Feigères est la même qu'au premier tour, soit 83,09 %. Les blancs et nuls sont en très forte hausse, soit 110 contre 11 au premier tour. Emmanuel Macron gagne 345 voix, Marine Le Pen gagne 80 voix.

Emmanuel Macron est élu Président de la République pour un mandat de cinq ans avec 66,10 % des suffrages.

Vos élus vous informent

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Sous l'égide d'Éric Collomb, maître de cérémonie, la commémoration de la victoire de la Seconde Guerre mondiale a pris place autour du monument aux Morts ce lundi 8 mai.

Une quarantaine de personnes était présente lors de cette cérémonie. Après la lecture du texte du secrétaire d'État aux Anciens Combattants par Daniel Gayraud, Madame Mayoraz et Monsieur Sallin, maires-adjoints, ont déposé la gerbe au pied du monument. Monsieur le Maire a pris la parole et à évoquer les faits marquants de l'année 1945 en rappelant la nécessité du devoir de mémoire. Ensuite, le public a été invité à partager le verre de l'amitié en salle consulaire de la mairie.



BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE

Participez aux réunions d'échanges avec les élus et donnez votre avis les jeudis à 18h30 : **8 juin à Valleiry, espave Albert-Fol, 15 juin à Collonges, salle communale.**
Plus d'infos sur www.cc-genevois.fr



FEUX DE BROUSSAILLES

Il est interdit, sur l'ensemble du département :

- d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ;
- de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ;
- de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

En effet, le risque d'incendie est accru du fait du manque de précipitations au cours des derniers mois.

Consignes de prudence générales pour tous : pas de cigarettes, barbecues ou feux d'artifices en zone sèche ou boisée ; en voiture, pas de mégots jetés par la fenêtre.



RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU - ARRÊTÉ N° DDT-2017-1002 DU 2 MAI 2017 -

Les usages de l'eau provenant des réseaux d'eau potable publics et privés sont strictement réservés à la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable.

Les mesures de limitations des prélèvements sont les suivantes :

- Le lavage des voitures hors stations professionnelles est interdit
- Le remplissage des piscines privées est interdit ; cette disposition ne s'applique pas aux piscines maçonnées en cours de construction. Le remplissage complémentaire est autorisé de 20h à 8h
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature est interdit de 8h à 20h
- Le lavage à l'eau des voiries est interdit, sauf impératifs sanitaires
- Les activités commerciales et industrielles doivent limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau
- Interdiction de l'irrigation de 10h à 18h, sauf pour l'abreuvement

INAUGURATION DE LA BOULANGERIE



Moment d'intensité ce jeudi 20 avril

2017 à 18h30 à Feigères, en présence de Virginie Duby-Muller, Christian Monteil, MM. Joullaud et Roset (Genevois Initiative) ; M. le Maire Guy Roguet et son Conseil inauguraient la nouvelle boulangerie.

Romain Saint-Ellier est l'image même de l'artisan boulanger. Originaire de

Normandie, il obtient BEP et CAP de boulanger, CAP et BT de pâtissier au travers de prestigieuses mains, Peltier et Larher à Paris, et le chocolatier Christian Constant à Genève. Sa profession lui fait rencontrer Miwa, elle-même pâtissière, qui deviendra son épouse. Son besoin d'artisanat dictera son arrivée au Palais Gourmand à St-Julien, mais l'envie d'indépendance reste ancrée.

La rencontre avec la municipalité de Feigères, la relation de confiance, le parrainage de Genevois Initiative et quelques nuits blanches valident le projet en ce début d'année. Le temps des dossiers et des travaux nous permettent d'accueillir aujourd'hui la Maison Saint-Ellier.

Le verre de l'amitié et la dégustation des sucrés-salés ont clôturé cette sympathique cérémonie.

Christian Defago

des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraichères et florales et des pépinières. Reste autorisée l'irrigation à partir de retenues constituées en période hivernale et à partir des eaux de pluie récupérée

- Éviter en période d'étiage sévère des cours d'eau, parce qu'ils sont préjudiciables à la préservation des frayères, la circulation, le passage, le piétinement dans les cours d'eau, le piétinement par les animaux d'élevage dans le lit des cours d'eau.

La période d'application : du 2/05 au 30/09/2017

Ces mesures pourront être levées au moyen d'un arrêté préfectoral spécifique.

Les sanctions sont les suivantes pour quiconque aura contrevenu à ces mesures : amende pouvant atteindre 1 500 € ; en cas de récidive, l'amende sera de 3 000 €.

POUR INFORMATION, LA COMMUNE UTILISE DE L'EAU RÉCUPÉRÉE POUR L'ARROSAGE.

Agenda & associations

INTERVENANTS POUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour la prochaine rentrée, la Commune est à la recherche d'intervenants pour les Temps d'activités périscolaires (TAP). Vous avez une passion et vous voulez la faire découvrir ? Vous êtes disponible de 15h15 à 16h45, un jour ou plus ? Vous appréciez le contact avec les enfants ? Vous voulez partager votre expérience artistique, sportive, culinaire, etc. ? N'hésitez pas à contacter la Mairie au ☎ 04 50 49 24 60.

MAI, JUIN ET JUILLET 2017 LES DATES À RETENIR

26 VENDREDI 26 MAI
MAIRIE FERMÉE

01 JEUDI 1^{er} JUIN, À 20H
CONSEIL MUNICIPAL

11 DIMANCHE 11 JUIN
1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

18 DIMANCHE 18 JUIN
2nd TOUR DES ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

24 SAMEDI 24 JUIN
FÊTE DE L'ÉCOLE

25 DIMANCHE 25 JUIN
42^{ème} PRIX CYCLISTE
DE FEIGÈRES

01 SAMEDI 1^{er} JUILLET
FUZZ FESTIVAL

08 SAMEDI 8 JUILLET
FÊTE DU VILLAGE

TROISIÈME ÉDITION POUR LE FUZZ FESTIVAL !

C'est à l'orée des Bois-Blancs, sur la commune de Feigères que le FUZZ Festival rebranche ses guitares le samedi 1^{er} juillet 2017.

Depuis trois ans, le but de l'association est d'organiser un événement musical de qualité grâce à une programmation originale à un prix raisonnable, tout en respectant au mieux son environnement et ses visiteurs. Il s'agit de limiter au maximum les déchets et les nuisances pour la nature. De plus, l'association propose aux spectateurs des produits locaux et de saison. Les festivaliers du FUZZ pourront venir se rafraîchir avec des boissons artisanales que feront découvrir nos amis de *la Nature du vin* et de *la Gabelle*. Des stands de nourritures issues de nos régions satisferont les petites comme les grandes faims. Plusieurs foodtrucks seront présents offrant un choix varié de plaisirs salés et sucrés.

Le but premier étant la musique, lors de cette soirée de concerts, le rock sera décliné sous toutes ses formes. Il y aura ainsi cinq concerts et un DJ ! Nous sommes fiers de pouvoir accueillir des artistes d'ici et d'ailleurs dans un cadre enchanteur avec **la voix pénétrante du chanteur de Fai Baba** qui viendra caresser les branches des arbres des Bois-Blancs. **Le groupe genevois des Duck Duck Grey Duck** prouvera que le rock 70' est loin d'être enterré grâce à leur son psychédélique et de surf music. C'est aussi avec un immense plaisir que la musique enivrante des **The Turbans** dépassera nos rivières et nos montagnes pour nous emmener le temps d'un concert dans un ailleurs chaud et passionnant.

Plastic Man, un groupe d'Italie, apportera une musique pop rock au goût vintage du rock britannique des années 70'.

The Pussywarmers seront aussi présents sur la scène du FUZZ pour nous sortir de notre réalité lors d'une session psychédélique pop rock.

La vague planante du groupe **Os Drongos**, nous plongera dans leur univers loufoque.

Puis la soirée continuera à la lueur d'une platine vinyle grâce à la venue d'un DJ genevois **Bongo Joe Record**.

L'équipe du FUZZ Festival et ses bénévoles vous attendent nombreux pour danser, découvrir, s'amuser et rire lors de cette troisième édition du FUZZ Festival.

Plus d'informations : www.fuzzfestival.fr

LE COMITÉ DES FÊTES

Le samedi 8 juillet 2017, retour de la Fête de Feigères ! Elle débutera à 18h avec de la musique et la buvette, puis les repas suivront et, à 22h45, le feu d'artifice ! Malheureusement, le Comité n'est pas en mesure de proposer des jeux cette année. En effet, notre effectif étant réduit, nous avons décidé de diminuer les animations, pour ne pas proposer des activités qui n'aboutiraient pas. L'année prochaine, il sera indispensable de trouver de nouveaux adhérents avec de nouvelles idées. En attendant, rendez-vous le 8 juillet pour profiter d'une belle soirée musicale, festive et conviviale.

Le président, Stéphane Remize

À L'ÉCOLE

La fête de l'école aura lieu le samedi 24 juin de 10h à 12h. Ce sera un spectacle des enfants et une exposition photos sur le thème de l'architecture. S'en suivra un repas organisé par le Sou des écoles au profit des actions pour les enfants à l'école : sorties scolaires, classe découverte, intervenant...

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois

BP 30612 - 74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h

Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Guy Roguet
Rédacteur en chef :
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623